

# Louis GALFARD (1749 – 1813)

## Maire de LAURAC (1801 - 1808)

*(Extraits du « Vivre à Laurac » N° 36 – 1<sup>er</sup> Semestre 1994)*

Le 13 Germinal an IX (3 avril 1801), le préfet de l'Ardèche prenait une ordonnance nommant maire de Laurac **Louis Galfard** (que l'on retrouve parfois avec le prénom de Maurice) avec pour adjoint le Constant qui avait refusé d'être maire. Avec lui apparaissait pour la première fois le nom de Galfard à la tête de la commune, ce nom que l'on devait revoir à plusieurs reprises au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle avec le titre de maire.

Louis Galfard était né à Laurac le 2 juillet 1749. Troisième enfant d'une famille de douze, il était le fils de Jean Galfard (1712-1793) et de Marianne Prévôt (1725-1810). C'est en 1792 que son père le choisit pour lui succéder à la propriété familiale. Il avait, dix ans plus tôt, le 5 février 1782, épousé Madeleine Chamary, fille de Martin Chamary et de Catherine Beaussier, mais ce mariage fut dramatique pour la famille, Catherine devant décéder en 1789 et les trois enfants nés de cette union étant tous disparus très jeunes, la dernière étant morte en 1807 à peine âgée de 20 ans.

Demeuré ainsi sans postérité, Louis Galfard se remaria le 14 février 1808, alors qu'il terminait son mandat de maire, avec Suzanne Crespin, sa cadette de quarante ans, née le 28 septembre 1789, fille de son ami et voisin Jean Crespin (1757-1812) et de Rose Sévénier, de Chapias (1758-1793). Ce second mariage lui donna trois enfants, encore en bas âge à sa mort le 28 avril 1813. Sa veuve devait décéder 56 ans plus tard le 30 avril 1869, à l'âge de 80 ans.

On notera que c'est sous le mandat de Louis Galfard que les Sœurs de la Présentation de Marie ouvrirent à Laurac une école de filles, en 1806 (du temps de Marie Rivier) ; la maison-mère de cette Congrégation se trouvait alors encore à Thueyts.

Deux ans après sa nomination de maire, et dans le cadre d'un arrêté gouvernemental ordonnant le renouvellement par moitié des Conseils municipaux, cinq membres du Conseil municipal de Laurac étaient désignés par tirage au sort pour quitter le Conseil : Louis Galfard, Joseph Linsolas fils, Jean-François Crespin du Fort, Jean Blanc et Jean Montcouquiol, ils étaient remplacés par: André Meynier, Antoine Montcouquiol, Jean-François Rey, Pierre Montcouquiol « Ferrand » et Pierre Mollier. Néanmoins, Louis Galfard demeurait maire, celui-ci étant indépendant en quelque sorte du Conseil municipal.

De cette période, les archives tant municipales que départementales ne contiennent que peu de documents relatifs à la gestion municipale. On se préoccupait beaucoup des dégâts causés à l'agriculture par les intempéries. C'est ainsi qu'un arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> Nivôse an XII (23 décembre 1803) fixait les indemnités ou remises d'impôts, accordées aux communes touchées par les calamités agricoles, en l'occurrence les gelées de l'an IX, ayant emporté la totalité des récoltes de fruits, et les inondations de l'an X. Laurac se voyait bénéficier d'une remise d'impôt respectivement de 212,35 F et 196,50 F.

C'est également un arrêté préfectoral du 22 Germinal an XII (12 avril 1804) qui demandait que soient diligentées les recherches suite à l'assassinat à Laurac, dix jours plus tôt, du citoyen Meynier, officier réformé, par plusieurs « quidam » qui, après avoir assailli sa maison à coups de pierre, l'avaient blessé dangereusement de plusieurs coups de fusil et ce « sans opposition manifeste » des habitants de Laurac.

On retiendra encore de cette époque le début de l'instauration du secrétariat de mairie dans les communes de moins de 5 000 habitants. Suite à un arrêté gouvernemental du 8 Messidor an VIII (27 juin 1800), un arrêté préfectoral du 19 juillet 1806 autorisait les maires de ces communes à faire prendre une délibération relative à la nomination d'un secrétaire... dont on pourrait difficilement se passer aujourd'hui.

On notera aussi qu'on était revenu au calendrier traditionnel, le calendrier grégorien, rétabli dans l'Empire français le 1<sup>er</sup> janvier 1806, par sénatus-consulte en date du 22 Fructidor an XIII (9 septembre 1805), après treize années environ de calendrier républicain.